

DESCRIPTION DU PROJET

Cette fiche projet concerne l'engagement d'un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'Administration communale de La Bruyère.

Celui-ci est une personne de contact et d'information pour la population sur toutes les questions relatives à la protection de l'environnement au sens large. Le conseiller assume un rôle d'impulsion dans la commune, son rôle et ses champs d'actions sont les suivants :

- a) coordonner les diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune, en ce compris l'agenda 21 local (démarche dynamisant le développement durable incluant les trois piliers économique, social et environnemental), le suivi de la mise en œuvre du PCDR, la mise en œuvre du PCND ;
- b) gérer les dossiers environnementaux en cours dans la commune et constituer un relais dans leur gestion transversale ;
- c) créer un dialogue avec la population en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement ;
- d) pour la commune, cette personne doit également intégrer les questions relatives à l'énergie (conseil aux citoyens, suivi de consommation d'énergie des bâtiments communaux, ...).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est apparue assez naturellement au cours du processus de l'ODR. En effet, le terme de conseiller en environnement revenait régulièrement concernant les porteurs de projets potentiels des différentes fiches. La demande trouve donc ses origines dans le processus participatif, la CLDR, les groupes de travail et les consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

Les communes doivent assumer un rôle de première ligne en matière de protection de l'environnement. A ce titre, elles sont à même d'exercer un effet de levier en faveur de l'environnement et du développement durable, en assurant notamment un rôle de première information quant aux gestes quotidiens à adopter pour préserver l'environnement et quant aux aides disponibles (primes,...) pour les particuliers. Ce rôle est celui du conseiller en environnement.

Le conseiller en environnement étant responsable des diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune, son engagement s'inscrit pleinement dans une démarche d'agenda 21 local.

Par ses fonctions, il est pressenti comme porteur et comme acteur des projets inscrits dans le PCDR ayant trait à l'environnement :

I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature

I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux

I.12. Promouvoir des alternatives en termes de mobilité (information et communication)

II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes

II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse

III.1. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique

III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons

III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne

Dans la mesure où ces projets sont envisagés selon des périodicités différentes, qui demandent du temps et un suivi régulier, qu'ils permettent à la commune de réaliser des économies d'énergie, il est important qu'un employé soit en charge des thématiques environnementales et énergétiques sur la commune.

Les missions qu'effectuerait le conseiller en environnement seront donc nombreuses et variées, nous renvoyons aux détails des fiches citées ci-dessus.

En plus d'être un porteur pour de futurs projets, le conseiller en environnement et en énergie pourra coordonner ou venir en soutien aux projets et initiatives existants en matière d'environnement et énergie sur la commune, notamment pour l'organisation de la journée de l'arbre ou encore être l'interlocuteur privilégié de certains acteurs actifs en matière d'environnement au sein de la commune (par exemple le contrat rivière, etc.).

LOCALISATION

Administration communale.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application

TÂCHES À RÉALISER

- Prévoir l'engagement d'un nouvel employé dans le budget communal (éventuellement introduire le formulaire de demande d'aide APE auprès de la DGO6, la présente fiche peut être intégrée à la demande afin de renforcer celle-ci)
- S'accorder sur les missions qui seront confiées au conseiller et sur le type de profil recherché et diffuser une offre d'emploi
- Procédure d'engagement classique

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Le conseiller en environnement et en énergie se situe à la croisée de tous les piliers du développement durable : social, économique et principalement environnemental. L'ensemble des objectifs opérationnels de l'axe 1 : « Gouvernance » est concerné par cette fiche projet. L'axe 2 est concerné car le rôle du conseiller est de veiller à agir sur la planification environnementale de la commune, planification qui vise à préserver et conserver les ressources naturelles du territoire. Celles-ci pourront par la suite faire l'objet d'une valorisation et d'un développement. Les axes 3 et 5 visent principalement la qualité environnementale du territoire, qui constitue une des clés du bien-être des citoyens de la commune.

INDICATEURS

Les indicateurs pouvant être utilisés pour mesurer le degré d'aboutissement du travail du conseiller en environnement et en énergie sont principalement des indicateurs de réalisation, qui mesurent la mise en œuvre d'un projet. Ces indicateurs correspondent à chaque étape du programme de réalisation, par exemple la finalisation de l'avant-projet du PCDN ou encore la signature du PCDN, la date des conventions pour les fiches-projets du PCDR etc.

Les indicateurs qui seront utilisés sont donc définis lors de l'élaboration de ces différents documents.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Rémunération pour un employé équivalent temps plein, la rétribution sera variable en fonction du grade académique de l'employé. Le coût global peut être estimé entre 50.000 et 70.000€/an/

Notons que l'engagement du conseiller en environnement pourra par ailleurs apporter de précieux conseils à la commune qui permettront des retours indirects.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Région

Des subventions existaient pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en environnement. Cependant, en raison des disponibilités budgétaires limitées, l'accès à cette subvention ne permet plus, depuis janvier 2012, d'accepter de nouvelles communes. D'autres possibilités de subsides sont cependant possibles, en effet, le Gouvernement wallon a décidé de subventionner un certain nombre de projets dans le cadre du dispositif d'Aide à la Promotion de l'emploi (A.P.E).

L'Aide à la Promotion de l'Emploi concerne l'engagement d'un travailleur inoccupé inscrit auprès du Forem. Elle consiste à octroyer sous la forme de points, une aide annuelle visant à subsidier partiellement la rémunération de travailleurs, une réduction importante des cotisations patronales de sécurité sociale (sauf en secteur marchand) et une indexation automatique du montant de la subvention selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. La valeur indexée d'un point est fixée en 2015 à 2.988,77 euros. La commune peut bénéficier d'un subside de 2 à 12 points par an et par travailleur engagé (le nombre de points dépendant principalement de la durée d'inactivité de l'employé et du niveau d'étude de celui-ci).

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune

PROGRAMME DE RÉALISATION

Comme décrit, le conseiller en environnement peut être un porteur pour la mise en œuvre des projets dans le cadre du PCDR. Il devrait donc être engagé au plus vite afin de pouvoir être impliqué dès le début dans le processus d'activation des fiches projet.

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

L'engagement d'un Conseiller en environnement et en énergie est prioritaire. Il sera en effet chargé du suivi de la mise en œuvre du PCDR.

De plus, de nombreux projets dépendent directement de lui pour leur réalisation :

I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature

I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux

I.12. Promouvoir des alternatives en termes de mobilité (information et communication)

II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes

II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse

III.1. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique

III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons

III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne

ETAT DU DOSSIER

Plusieurs stagiaires ont auparavant pris en charges des tâches d'éco-conseiller.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2016 : engagement du conseiller en environnement et en énergie

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le conseiller en environnement et en énergie serait porteur de nombreux projets sur la commune. S'intégrant dans une démarche d'agenda 21 local, ses missions concerneront principalement l'environnement mais également les liens entretenus entre celui-ci, les activités économiques, sociales et culturelles.

Les projets du PCDR que le conseiller en environnement pourrait porter peuvent être catégorisés en fonction des piliers du développement durable

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en place du plan communal de développement de la nature	Gestion effective de la nature du territoire communal par les acteurs grâce à leur implication et sensibilisation
Soutien aux projets existants	Amélioration qualitative et quantitative des écosystèmes
Promotion des alternatives en termes de mobilité (information et communication)	Freiner la diminution des espèces et des habitats naturels
Protection et gestion des vallées du Houyoux et de la Mehaigne	
Travail sur l'aménagement des axes modes doux	
Initiation d'un programme d'action en matière de développement durable	
Préservation des anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique	

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion du marché local et des produits locaux	Développement de l'économie locale.

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Fédération des différents acteurs autour de la thématique environnementale. Cette fédération peut passer par des actions de sensibilisation comme par exemple la journée de l'arbre.	Liens renforcés entre les habitants, identification avec la commune

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/